

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

AIDE FAMILIAL/FAMILIALE : STAGE D'INTÉGRATION
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 81 50 02 U21 D3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 décembre 2024,
sur avis conforme du Conseil général

AIDE FAMILIAL/FAMILIALE : STAGE D'INTÉGRATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant·e, *en situation d'activité professionnelle*, de s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant·e de développer ses capacités à :

- ◆ s'exercer à la fonction d'aide familial·e dans le respect des personnes, des règles déontologiques et des missions du service qui l'accueille ;
- ◆ analyser, évaluer et adapter continuellement son action professionnelle ;
- ◆ faire rapport de son expérience professionnelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En « aide familial/familiale : stage d'insertion »

dans le respect de la déontologie propre au métier,

dans le respect du plan d'aide de la personne bénéficiaire,

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de manutention, d'ergonomie et de gestion du temps ,

dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,

en adoptant une communication respectueuse et adaptée,

- ◆ de participer à l'accomplissement des tâches relevant du métier de l'aide familial/familiale ;
- ◆ de travailler en équipe ;
- ◆ d'adopter des attitudes, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail ;
- ◆ de questionner sa pratique en présentant ses atouts et ses limites et de s'interroger sur le développement de son identité professionnelle ;
- ◆ de rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) *en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le personnel chargé de cours.*

En «aide-ménager social /ménagère sociale accompagner la personne bénéficiaire dans les tâches ménagères et travailler en équipe pluridisciplinaire

dans le contexte situationnel et en tenant compte du niveau de complexité repris dans le profil d'évaluation annexé à ce dossier pédagogique,

en conformité du résultat,

en cohérence de la démarche,

dans le respect des règles énoncées,

en développant une communication adaptée,

◆ d'analyser :

- la prise en charge physique, psychologique et sociale de la personne bénéficiaire pour identifier les pratiques recommandées et celles à risques ; argumenter l'analyse et proposer des adaptations,
- l'environnement de vie des dites personnes bénéficiaires et proposer les aménagements pertinents au regard de leurs niveaux d'autonomie ;

◆ de faire un compte-rendu de l'accompagnement de la personne bénéficiaire en situation réelle.

en aide familial/familiale : participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire pour la préparation et la prise des repas en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire

dans le contexte situationnel et en tenant compte du niveau de complexité repris dans le profil d'évaluation annexé à ce dossier pédagogique,

dans le respect des consignes données par la personne chargée de cours,

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de manutention, d'ergonomie et de gestion du temps,

dans le respect de la déontologie,

en adoptant une communication respectueuse et adaptée,

dans le respect du plan d'aide, d'une alimentation saine, équilibrée et personnalisée,

- ◆ de préparer un repas à caractère familial en y associant la personne bénéficiaire selon ses capacités ;
- ◆ de s'autoévaluer, rendre compte de son action et argumenter les choix opérés.

en aide familial/familiale : participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire dans son hygiène en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire »

dans le contexte situationnel et en tenant compte du niveau de complexité repris dans le profil d'évaluation annexé à ce dossier pédagogique,

dans le respect des consignes données par la personne chargée de cours,

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de manutention, d'ergonomie et de gestion du temps,

dans le respect de la déontologie,

en adoptant une communication respectueuse et adaptée,

dans l'application du plan d'aide (collecter, comprendre, agir),

- ◆ d'effectuer une aide à la toilette de confort ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'accompagnement de la personne bénéficiaire ;
- ◆ de s'autoévaluer, rendre compte de son action et argumenter les choix opérés.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

« Aide familial/familiale : stage d'insertion » code n° 815011U21D1

ET

« Aide familial/familiale : participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire pour la préparation et la prise des repas en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire » code n° 815009U21D1

ET

« Aide familial/familiale : participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant la personne bénéficiaire dans son hygiène en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire » code n° 815007U21D1

ET

« Aide-ménager social /ménagère sociale : accompagner la personne bénéficiaire dans les tâches ménagères et travailler en équipe pluridisciplinaire » code n° 815004U21D1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant·e sera capable :

dans le respect de la déontologie propre au métier,

dans le respect du plan d'aide de la personne bénéficiaire,

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de manutention, d'ergonomie et de gestion du temps,

dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,

en adoptant une communication respectueuse et adaptée,

- ◆ d'accomplir les tâches relevant du profil professionnel d'aide familial·e ;
- ◆ de travailler en équipe dans le cadre d'un service d'aide à domicile ;
- ◆ d'adopter des attitudes, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans une équipe de travail ;
- ◆ de questionner sa pratique en réalisant un bilan de ses atouts et ses limites ;
- ◆ de s'interroger sur le développement de son identité professionnelle ;
- ◆ de rédiger le(s) rapport(s) *en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le personnel chargé de cours.*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité des tâches accomplies et des attitudes développées,
- ◆ l'objectivité des informations récoltées et transmises,
- ◆ le degré de précision, de concision, de pertinence et de cohérence du rapport,
- ◆ la capacité de prise de recul,
- ◆ la valeur critique de l'auto-évaluation et de la prise de recul.

4. PROGRAMME

*dans le respect de la déontologie propre au métier,
dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,
à partir de situations professionnelles vécues sur le terrain,
en tenant compte des règles d'hygiène et d'hygiène professionnelle,
dans le respect des usages de la langue française,*

4.1. Programme pour l'étudiant·e

4.1.1. Pour le stage

l'étudiant·e sera capable :

- ◆ d'intégrer les acquis théoriques ;
- ◆ de collecter, par l'observation, la consultation des écrits et le questionnement de l'équipe, les informations requises pour les activités spécifiques du stage ;
- ◆ d'analyser le fonctionnement et les composantes du service d'aide à domicile en vue de s'intégrer au travail de l'équipe ;
- ◆ de réaliser les tâches relevant de l'exercice du métier d'aide familial·e dans le cadre de l'accompagnement de la personne bénéficiaire :
 - organiser le déroulement de ses activités en s'adaptant aux particularités de la personne bénéficiaire, de la famille, de son entourage et du service,
 - veiller à la satisfaction des besoins de la personne bénéficiaire,
 - exécuter les tâches courantes de la vie quotidienne en veillant à solliciter la participation de la personne bénéficiaire et de l'entourage,
 - analyser les difficultés rencontrées chez la personne bénéficiaire en situant son action d'aide au sein de l'équipe pluridisciplinaire,
 - proposer, en accord avec l'équipe, des scénarios d'adaptation visant l'amélioration de la qualité de vie du la personne bénéficiaire dans le respect de son projet de vie ;
- ◆ d'établir une relation professionnelle avec la personne bénéficiaire, son entourage et les autres intervenantes et intervenants professionnels ;
- ◆ de transmettre au service les informations succinctes et objectives indispensables à la progression du travail de l'équipe ;
- ◆ d'analyser, d'évaluer les résultats de ses actions et de les adapter ;
- ◆ d'approfondir son questionnement par rapport à son identité professionnelle en tant qu'aide familial/familiale.

4.1.2. Pour l'atelier de pratique réflexive

*dans le respect du devoir de discrétion et dans une attitude de respect mutuel,
à partir de situations exposées par l'étudiant·e,*

- ◆ de prendre la parole au sein du groupe et d'écouter les différents points de vue ;
- ◆ de questionner ses pratiques et ses acquis théoriques en présentant au groupe un bilan objectif de ses atouts et de ses limites, de les mettre en perspective avec les compétences et les attitudes acquises ou à acquérir ;
- ◆ d'analyser des situations vécues en stage en mettant en évidence les tâches relevant de l'exercice du métier d'aide familial/familiale, la responsabilité, la notion de continuité des informations et la collaboration au sein d'une équipe ;
- ◆ de communiquer le cheminement du développement de son identité professionnelle ;
- ◆ de partager avec le groupe les questionnements personnels et moments de « doute » ;
- ◆ de partager les expériences au sein du groupe et de participer à la recherche de pistes de remédiation ;
- ◆ de questionner le groupe sur tout point relatif à la rédaction du rapport.

4.2. Programme pour le personnel chargé de cours

4.2.1 Pour l'encadrement du stage

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'explicitier et de négocier éventuellement les termes des contrats de stage entre les divers intervenants ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les services d'aide aux personnes ;
- ◆ d'amener l'étudiant·e à établir le lien entre les contenus méthodologiques de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de permettre à l'étudiant·e de se situer face aux axes essentiels de la formation et de l'amener à une plus grande autonomie d'action ;
- ◆ d'aider l'étudiant·e à relater des faits avec clarté et précision en distinguant faits observés et interprétations personnelles ;
- ◆ d'aider l'étudiant·e à approfondir et à élargir sa réflexion, ainsi qu'à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles ;
- ◆ de préciser à l'étudiant·e les consignes (contenus, forme) relatives à la rédaction des rapports de stage ;
- ◆ de superviser l'étudiant·e et d'évaluer son apprentissage ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant·e dans son auto-évaluation en gardant une perspective évolutive ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant·e dans son questionnement sur son identité professionnelle.

4.2.2. Pour l'atelier de pratique réflexive

- ◆ d'utiliser des ressources théoriques, techniques et/ou empiriques afin d'établir des liens avec les observations réalisées et les expériences vécues par les étudiants et les étudiantes sur différents sujets : le travail en équipe, l'identité professionnelle, ... ;
- ◆ d'animer l'atelier en faisant respecter les règles de communication au sein du groupe, en faisant circuler la parole, en permettant à toutes et à tous d'être écoutés ;
- ◆ d'écouter les expériences des étudiants et des étudiantes en lien avec les activités de stage et si nécessaire de proposer des pistes de remédiation ;
- ◆ d'accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur démarche réflexive par rapport aux acquisitions du point de vue technique, cognitif et comportemental dans la perspective d'identifier la construction de l'identité professionnelle.

5. PERSONNEL CHARGÉ DE COURS

La personne chargée de cours sera une ou un enseignant ou un ou une experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'atelier de pratique réflexive, il est recommandé de ne pas constituer des groupes qui dépassent quinze étudiantes et étudiants.

6. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

6.1. Étudiant : 240 périodes

Aide familial/familiale : stage d'intégration : 228 périodes Z

Aide familial/familiale : atelier de pratique réflexive : 12 périodes Z

6.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiant·e·s
Encadrement de stage	PP	O	20
Aide familial/familiale : Atelier de pratique réflexive	PP	O	12
Total des périodes			32